



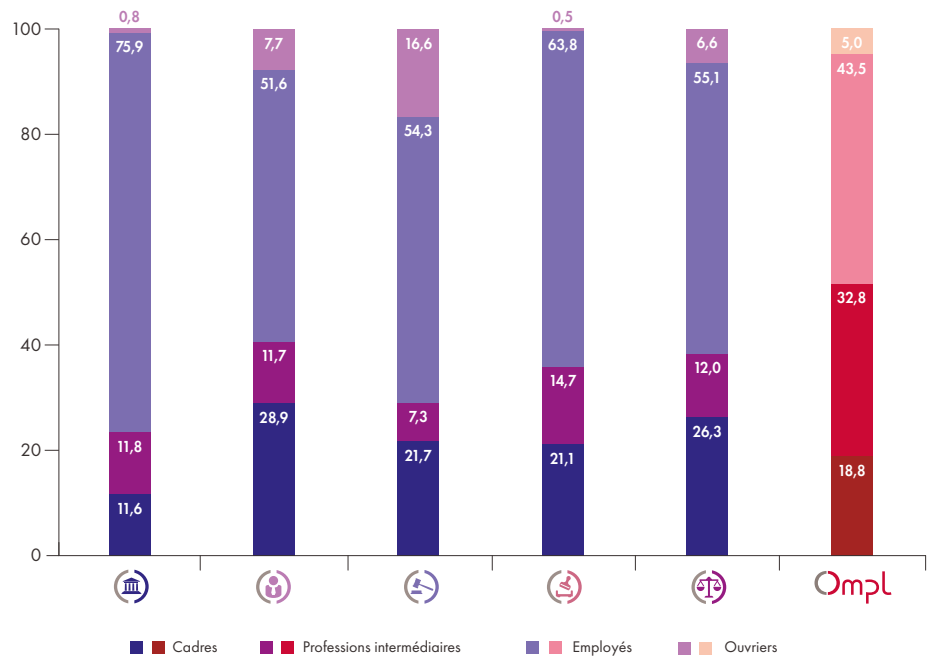
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PRÉPONDERANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont bien représentés : 26,3 % contre 18,8 % pour l'ensemble de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est faible (12,0 %) et inférieure à la part observée pour l'ensemble de l'OMPL (32,8 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui de l'OMPL (55,1 % contre 43,5 %).
- La part des ouvriers est réduite (6,6 %) mais proche de celle de l'OMPL (5,0 %). Il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

### Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2019.



**Catégorie sociale :** la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



### Secteur juridique

#### Branches professionnelles



Études d'administrateurs  
et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs  
et sociétés de ventes volontaires  
de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice

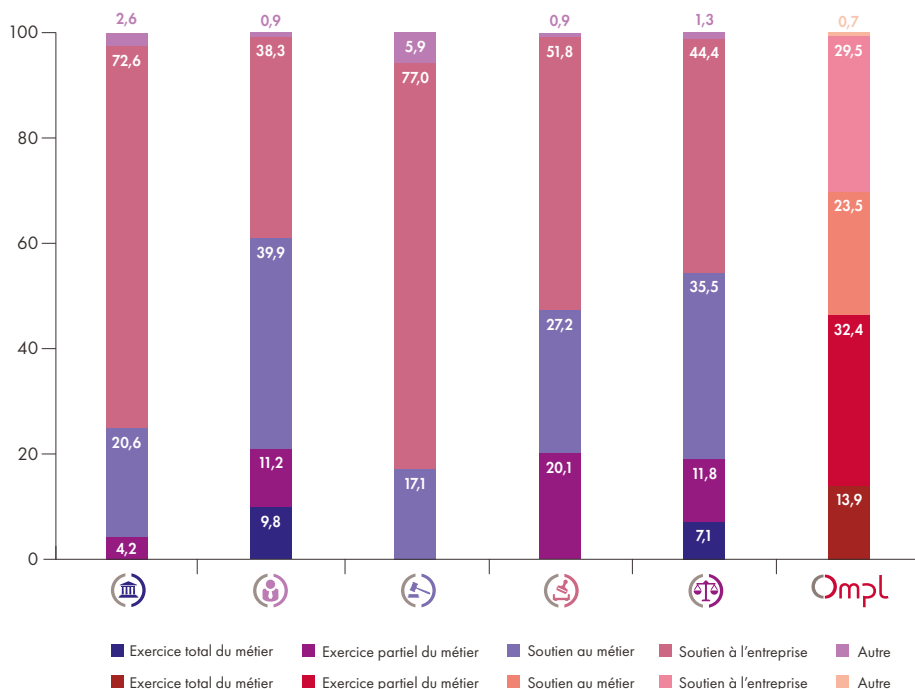


## EMPLOIS ORGANISÉS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

79,9 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi.

Ils sont 44,4 % à exercer une activité de soutien à l'entreprise.

## Répartition des salariés par type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2019.



**Exercice total du métier :** salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

**Exercice partiel du métier :** salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

**Soutien au métier :** salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

**Soutien à l'entreprise :** salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



### MÉTIERS IMPACTÉS PAR LE GENRE

Les emplois du secteur viennent surtout en support du métier et de l'activité de l'entreprise (soutien au métier et soutien à l'entreprise). Néanmoins, un effet du genre existe : 40,5 % des femmes exercent une activité de soutien au métier contre 18,1 % des hommes.

### Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



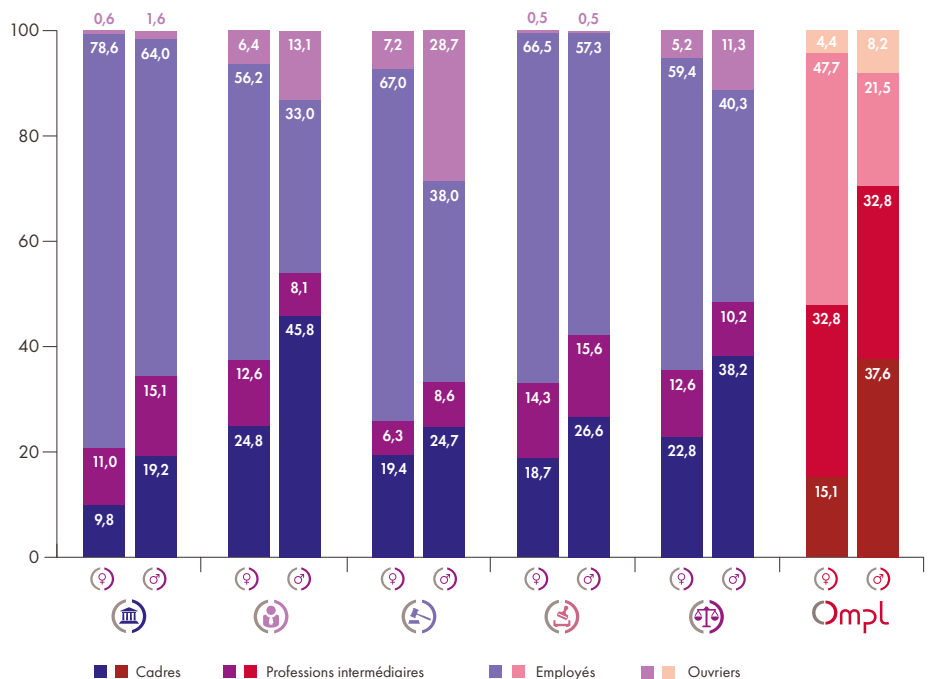
Source : Insee, DADS 2019.



### FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes du secteur, la part des employées est assez importante. Elle atteint 59,4 % contre 40,3 % seulement pour les hommes.

### Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



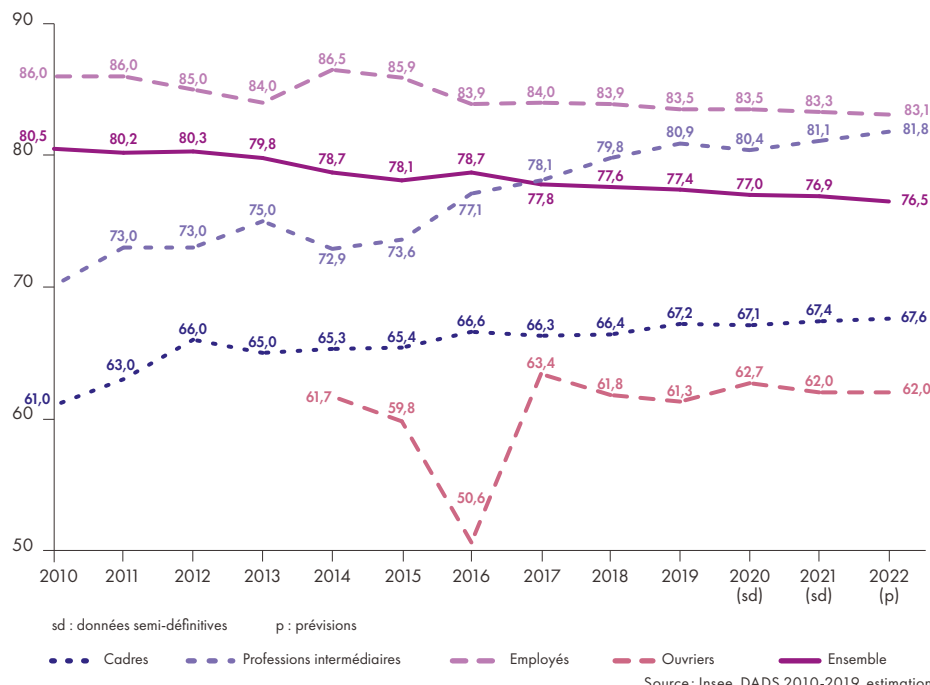
Source : Insee, DADS 2019.



## LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi du secteur tend à diminuer jusqu'en 2019. Cette tendance semble confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2020 à 2022. Néanmoins, la féminisation des cadres et des professions intermédiaires devrait connaître une progression.

## Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (69,6 %), mais son minimum est atteint pour les Pays de la Loire (48,5 %).

## Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	24,2	16,2	52,4	7,2	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	15,9	12,8	59,9	11,4	0,1
Bretagne	28,3	12,5	57,5	1,7	0,0
Centre-Val de Loire	22,4	13,6	59,7	4,2	0,1
Corse	15,7	10,2	68,5	2,8	2,8
DOM	18,5	9,1	69,6	1,6	1,1
Grand Est	20,3	11,8	63,4	4,3	0,2
Hauts-de-France	19,1	9,2	63,6	8,0	0,0
Île-de-France	33,7	10,8	49,2	6,3	0,0
Normandie	22,4	11,1	60,4	6,1	0,1
Nouvelle-Aquitaine	20,7	10,4	59,1	9,7	0,1
Occitanie	21,4	12,5	57,9	8,1	0,1
Pays de la Loire	25,8	17,5	48,5	8,2	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,7	13,1	61,7	4,4	0,2
<b>France</b>	<b>26,3</b>	<b>12,0</b>	<b>55,1</b>	<b>6,6</b>	<b>0,0</b>
<b>Ompl</b>	<b>18,8</b>	<b>32,8</b>	<b>43,5</b>	<b>5,0</b>	<b>0,0</b>

Source : Insee, DADS 2019.

1 : Non déterminé pour cause de secret statistique.